

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DECEMBRE 2022

Point 9 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Martin Rauber, au nom du groupe PS, pour une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle

Lors de la séance du 10 octobre 2022, M. Martin Rauber a déposé une intervention parlementaire sous forme de proposition, dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

La proposition a été transmise au Bureau du Conseil général, conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 14 novembre 2022, ledit Bureau a examiné la recevabilité et la qualification formelle. Si la recevabilité de l'intervention est reconnue, la qualification formelle n'est pas exacte. En effet, la demande de M. Rauber consistant dans la mise en place d'un plan d'action en trois phases : information, prévention, sanction, ne relève pas de la compétence du Législatif (art. 51bis et 10a LCo) mais vise des attributions du Conseil communal (art. 60 LCo).

Dès lors, cette intervention parlementaire doit être traitée comme un postulat.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Martin Rauber, au nom du groupe PS, intitulé « Pour une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle ».

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Camille Lavalette

La Secrétaire

Nicole Jacqueroūd

Pour une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis un certain temps déjà, les usagers de trottinettes électriques parcourent les rues de la ville. Si ce nouveau mode de transport peut présenter une alternative positive à la mobilité, il faut immédiatement mettre en place des mesures pour permettre aux piétons de rester en sécurité.

En effet, la grande majorité circule illégalement sur les trottoirs réservés aux piétons, je ne parle pas des fameux trottoirs mixtes de la ville. Il faut préciser que ces engins ne font pas de bruit et vous surprennent lorsqu'ils arrivent derrière vous.

Voici quelques incivilités que vous avez, sans doute, pu remarquer :

- des trottinettes électriques roulant, parfois très vite, sur les trottoirs ;*
- deux personnes sur le même engin, ce qui est interdit (j'ai même vu des mamans mener ainsi leurs enfants à l'école au mépris de toutes les règles de sécurité) ;*
- des utilisateurs qui roulent de nuit, sans phare, mettant leur vie en danger et celle des autres également ;*
- des inconscients qui écoutent de la musique ce qui, en plus d'être défendu, les isole de leur environnement et augmente les risques d'accident ;*
- des trottinettes utilisées par des jeunes de moins de 14 ans sans aucune maîtrise ;*
- des trottinettes abandonnées égoïstement n'importe où, ce qui occasionne beaucoup de nuisances.*

Il est grand temps de mettre un terme à cette situation inconfortable et dangereuse. Tous les jours en Suisse, au moins une personne est blessée dans un accident impliquant une trottinette électrique. Il est possible qu'un certain nombre d'utilisateurs ne connaisse pas les règles et il faut les rappeler.

C'est pourquoi, nous proposons que le Conseil communal mette en place un plan d'action en trois phases : information, prévention, sanction.

Une information pourrait être diffusée par des affiches aux trottinettes-station, des articles dans le bulletin communal et des communiqués dans la presse locale, par exemple. Ensuite, les agents communaux devraient sensibiliser les contrevenants en leur rappelant les règles en vigueur.

Enfin, si cela ne suffit toujours pas, la mise à l'amende pourra être instaurée.

J'ai terminé Madame la Présidente. »